



## INDISCRÉTION

### Privés de traversée par le roi du Maroc

Après avoir réalisé les traversées à la nage Fontarrabie-Saint-Jean-de-Luz et Biarritz-Saint-Jean-de-Luz sans palme ni néoprène, deux nageurs de l'association Ter en Mer s'étaient lancé le défi de la traversée du détroit de Gibraltar, de cette semaine. L'association en charge des permis, ACNEG (Asociación Cruce a Nado Estrecho Gibraltar), les avait informés, début juillet, du potentiel refus des autorités marocaines (annulation des permis d'autorisation) à cause de la présence du roi de Maroc, Mohamed VI, sur son yacht de 70 m de long, pour des raisons de sécurité. L'interdiction a été confirmée. « On s'est entraîné toute l'année et on se retrouve les pieds à terre », déplorent les nageurs.